



**RÉSEAU  
OUEST  
NORMAND**  
pôle métropolitain

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du vendredi 3 mars 2023**

**DCS12-2023**

Le 3 mars 2023, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 23 février 2023, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Michel PEYRE, Doyen d'âge, qui préside la séance.

A l'issue de son élection, M. Joël BRUNEAU, préside la séance.

*Nombre de délégués en exercice  
: 47*

*Quorum requis : 24*

*Présents : 27 (dont 2 sans vote)*

*Pouvoirs : 8*

*Votants : 33*

*Excusés : 13*

**Étaient présents :**

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Joël BRUNEAU, M. Rodolphe THOMAS

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo** : M. Laurent PIEN, M. Dominique PAIN (délégué suppléant)

**Communauté d'Agglomération Flers-Agglo** : M. Yves GOASDOUE

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin** : M. Patrick LERENDU, Mme Odile THOMINET, Mme Véronique MARTIN-MORVAN

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie** : M. François AUBEY

**Communauté de Communes Val es Dunes** : Mme Marie-Françoise ISABEL (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande** : M. Olivier GUILLEMETTE (délégué suppléant)

**Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Hubert PICARD

**Communauté de Communes Cœur de Nacre** : M. Thierry LEFORT, M. Philippe CHANU (délégué suppléant – ne prend pas part aux votes)

**Communauté de Communes Pays de Falaise** : M. Jean-Philippe MESNIL

**Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge** : M. François VANNIER

**Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage** : M. Daniel LEFRANC, M. Jean-René BINET, Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante – ne prend pas part aux votes)

**Communauté de Communes Bayeux Intercom** : M. Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes Granville Terre et Mer** : M. Michel PEYRE

**Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau** : M. Marc ANDREU SABATER

**APPROBATION DE LA  
CONTRIBUTION AU  
SCHEMA STRATEGIQUE DE  
LA VALLEE DE SEINE**

**Communauté de Communes Argentan Intercom** : M. Michel LERAT, Mme Brigitte GASSEAU (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche** : M. Henri LEMOIGNE

**Conseil Départemental du Calvados** : M. Ludovic ROBERT

**Conseil Départemental de la Manche** : M. Benoît FIDELIN

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin** : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie** : M. Sébastien LECLERC (pouvoir à M. Rodolphe THOMAS)

**Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge** : Mme Sophie GAUGAIN (pouvoir à M. François VANNIER)

**Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco** : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Marc ANDREU SABATER)

**Communauté de Communes Granville Terre et Mer** : Mme Annaïg LE JOSSIC (pouvoir à M. Michel PEYRE)

**Communauté de Communes Villedieu Intercom** : M. Charly VARIN (pouvoir à M. Jean-René BINET)

**Conseil Départemental du Calvados** : M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Ludovic ROBERT)

**Conseil Départemental de l'Orne** : M. Jérôme NURY (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

**Etaient excusés :**

**Communauté Urbaine d'Alençon** : M. Joaquim PUEYO

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo** : M. Fabrice LEMAZURIER, Mme Emmanuelle LEJEUNE

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin** : M. David MARGUERITTE, M. Arnaud CATHERINE (délégué suppléant)

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie** : Mme Clotilde VALTER

**Communauté de Communes Val es Dunes** : M. Philippe PESQUEREL

**Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande** : M. Jacky LEHUGEUR

**Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge** : M. Pierre MOURARET

**Communauté de Communes Baie du Cotentin** : M. Jean-Claude COLOMBEL, Mme Catherine KERVADEC (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Terre d'Auge** : M. Hubert COURSEAUX, M. Yves DESHAYES (délégué suppléant)

**Assistaient également à la réunion (sans vote):**

**Communauté Urbaine Caen la mer** : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Michel LAFONT

## APPROBATION DE LA CONTRIBUTION AU SCHEMA STRATEGIQUE DE LA VALLEE DE SEINE

### **Exposé :**

Le 21 novembre dernier, à Vire, M. le Préfet, Pascal SANJUAN, Délégué interministériel à la Vallée de la Seine auprès de la Première Ministre, a accepté d'intervenir devant la Conférence des Exécutifs des EPCI et des Départements membres du Pôle métropolitain pour échanger sur la mise à jour du Schéma stratégique de la Vallée de la Seine et sur le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine 2023-2027 qui en découlera.

A cette occasion, M. Joël BRUNEAU a souligné le fait qu'au-delà de l'agglomération caennaise et des fonctions métropolitaines qui la caractérise, l'Ouest de la Normandie, constituée par les trois Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, est organisé par un maillage de villes plus ou moins importantes mais qui toutes constituent des relais de développement et des points de services aux habitants. Cette armature urbaine très structurée et hiérarchisée de la partie Ouest de la Normandie révèle un territoire très équilibré avec une présence forte de l'activité et de la population sur l'intégralité de son territoire. Cette configuration, plutôt rare au plan national, représente une spécificité qu'il convient de cultiver.

Les élus de la partie Ouest de la Normandie, conscients du fait que le périmètre Vallée de la Seine comprend le Calvados et la Manche, souhaitent rappeler que « l'Axe Seine » n'est pas le seul espace à compter. Le territoire pertinent, pour bien prendre en compte les enjeux notamment portuaires et logistiques, va de Dieppe à Cherbourg quand on raisonne à une échelle internationale.

C'est pourquoi la mise à jour du Schéma stratégique en préalable à la préparation d'un nouveau CPIER « Vallée de la Seine » doit prendre en compte la globalité de la question et du territoire couvert alors que nombre d'élus du Pôle métropolitain ont pu regretter, dans la mise en œuvre du CPIER 2015-2020, la faible place accordée à la partie Ouest de la Normandie.

C'est la raison pour laquelle, à l'issue de cette réunion riche et fructueuse, l'intérêt d'une plus grande présence de l'Ouest de la Normandie a été souligné par l'ensemble des participants.

En conséquence, sur proposition de M. Joël BRUNEAU, il a été décidé d'établir dans les meilleurs délais une contribution collective du Pôle métropolitain à la mise à jour du Schéma stratégique de la Vallée de la Seine et d'en confier la rédaction à la Commission des coopérations interterritoriales. La Commission s'est réunie, sur ce sujet, le 16 janvier 2023 autour d'un document martyr rédigé par l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME). Après un large échange de vue, cette proposition initiale a fait l'objet d'un accord de principe de la part de la commission, sous réserves de la prise en compte de quelques amendements. La contribution proposée au Comité syndical est cette dernière version amendée.

### **Proposition :**

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la Contribution du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand à la mise à jour du Schéma stratégique « Vallée de la Seine », telle qu'annexée à la présente délibération.

Les propositions de cette Contribution s'appuient sur les quatre priorités définies par le Comité Directeur pour le développement de la vallée de la Seine. Elles inventorient les priorités des territoires de l'Ouest de la Normandie dont la teneur et les retombées potentielles présentent un intérêt pour la Vallée de la Seine. Leur prise en compte dans le Schéma stratégique et le futur CPIER peut être une opportunité et un levier pour favoriser leur mise en œuvre et renforcer ainsi la cohésion territoriale de la Vallée de la Seine.

En synthèse :

### **1. Mutation, relocalisation, décarbonation de l'industrie, économie circulaire, tourisme (durable)**

1/ Accompagner les entreprises vers la décarbonation dans le cadre de la transition écologique

- L'Ouest de la Normandie, encore territoire d'industries
- Un engagement avéré dans la production d'énergies décarbonées
- Le nécessaire accompagnement du tissu industriel vers la décarbonation et l'économie circulaire
- Mieux connaître les écosystèmes et partager les expériences

2/ Assurer une forte attractivité

3/ Vers un tourisme plus durable

- Valoriser la destination « Vallée de la Seine » dans le respect des singularités et fragilités locales pour un tourisme plus durable
- Deux commémorations majeures à valoriser dans les cinq prochaines années (80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement de Normandie en 2024 et millénaire de Caen en 2025)

### **2. Mobilités, infrastructures ferroviaires, fluviales et portuaires**

1/ Disposer de services compétitifs, de qualité, robustes et adaptés aux besoins des mobilités des personnes et de marchandises

- Faire diminuer la part des déplacements routiers par la promotion des mobilités alternatives à l'automobile, en particulier le train
- Conforter néanmoins le réseau routier en cohérence avec les schémas logistiques

2/ Transformer les mobilités pour les rendre plus sobres et décarbonées à l'échelle du territoire

- Inciter à la modification des comportements de mobilité
- Configurer différemment la ville pour plus de sobriété foncière

3/ Rendre les réseaux et les services de mobilité plus agiles et résilients

- Favoriser une nouvelle expérience voyageur positive grâce aux outils numériques
- Décarboner les véhicules automobiles et lutter contre l'autosolisme

### **3. Agriculture, forêt, espaces naturels et adaptation aux changements climatiques**

1/ S'engager dans l'adaptation au changement climatique

- Un changement climatique avéré, mais moins intense que dans le reste de la France

2/ Accompagner la filière agricole et les territoires dans le développement de circuits courts alimentaires de restauration collective

- L'agriculture : un impact spatial majeur en Normandie
- L'agriculture face aux effets du changement climatique
- Des politiques alimentaires partenariales locales pour favoriser la relocalisation et les circuits courts alimentaires

3/ Participer à la réussite de l'objectif national de sobriété foncière

**4. Enseignement, recherche-innovation**

1/ Soutenir deux projets à Caen, pôle majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche

- EPOPEA Science & Innovation Park à Caen : un projet d'ampleur « Vallée de la Seine »
- Un Campus international du cheval à Caen et en Pays d'Auge

2/ Favoriser la Coopération interrégionale concernant la sécurité numérique

**Vote :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la Contribution du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand à la mise à jour du Schéma stratégique « Vallée de la Seine », telle qu'annexée à la présente délibération,
- **DIT** que cette délibération sera transmise en Préfecture et au Délégué interministériel à la Vallée de la Seine auprès de la Première Ministre.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

**Le Président,**

**Joël BRUNEAU**



Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le



ID : 014-251403184-20230303-DCS12\_2023RON-DE

